

*Les subsides*

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Clark:** Les députés de l'autre côté essaient de m'empêcher de parler. C'est exactement ce que nous prétendons, monsieur le Président . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Hnatyshyn:** Attention, vous allez réveiller le Président.

**M. Clark:** A mon avis, monsieur le Président, si ce projet avait été présenté par quelqu'un d'autre, il n'aurait probablement pas été accepté, mais c'est une question que nous sommes prêts à laisser au juge dont le Parlement a créé le poste et que les libéraux ne veulent pas saisir de la question. Ils ne veulent pas que l'affaire lui soit soumise. Ils préfèrent camoufler les preuves et étouffer le débat à la Chambre des communes.

Laissez-moi vous poser une question importante: Que faisait Alastair Gillespie dans cette affaire? Quelle est sa compétence en matière énergétique? Était-il là en tant que spécialiste? Non, car il ne l'est pas. Était-il là parce qu'il avait un paquet d'argent? Non, car il n'en a pas. Il était là pour une raison. Il avait un actif, et cet actif c'était la relation «Dear Mickey». «Dear Mickey, cher Marc, dear Allan, cher Pierre, cher Jean». C'est la raison pour laquelle Alastair Gillespie s'occupe de cette affaire. C'est la preuve, monsieur le Président, que les lignes directrices ont été violées. C'est tout ce dont le sous-registraire général adjoint a besoin. Ce juge nommé par le Parlement serait saisi de preuves qui dès l'abord semblent convaincantes et pourrait voir si les ministres ont bien respecté les directives qui les concernaient. Voilà pour M. Alastair Gillespie.

● (1540)

Passons maintenant au ministre des Finances. Il a commencé par tout nier. Il ne savait rien. Puis il a admis avoir été mis au courant. Il a dit qu'il avait induit la Chambre en erreur, mais qu'il ne l'avait pas fait exprès. Je répète que les honorables ministres en Ontario, en Grande-Bretagne et en régime parlementaire britannique en général, remettent leur démission lorsqu'ils ont induit la Chambre en erreur. Pas le ministre.

Passons les faits en revue, enfin ceux que nous connaissons jusqu'ici car on ne sait peut-être pas encore tout. Nous avons en main une note de service datée du 15 janvier 1981, donc bien avant que M. Alastair Gillespie n'ait le droit de traiter avec le ministère dont il avait la charge. Je vais citer le texte de cette note de service. Elle est de Mickey encore une fois. C'est la lettre de Mickey à Marc. C'est-à-dire du sous-ministre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La voici donc:

Vous n'ignorez pas que M. Gillespie a organisé le projet Scotia Coal Synfuels dont l'objet est d'établir s'il serait possible de liquéfier le charbon du Cap-Breton en se servant de l'usine de raffinage actuellement inactive de la Société Gulf à Point Tupper. Les quatre sociétés suivantes se sont engagées à fournir \$300,000 chacune à M. Gillespie: Gulf, Nova, Petro-Canada et Devco. Il avait été prévu, à l'étape de la planification du programme énergétique national, de débloquer 1 million de dollars dans le cadre de la participation du gouvernement fédéral à ce projet.

Voilà ce qu'on a dit au ministre le 15 janvier 1981. Cette note de service débute par les mots «Vous n'ignorez pas que . . .», ce qui laisse entendre qu'il était déjà au courant du projet avant cette date. Le ministre prétend qu'il importe peu à quelle date il a été mis au courant. Je trouve au contraire que cela importe beaucoup.

Et avec cette note de service, il y avait un autre document dans lequel on demandait les commentaires du ministre. On voulait savoir ce qu'en pensait le ministre. Nous ne savons pas ce que le ministre en pensait. Ses commentaires ne figurent pas sur les documents.

Je sais qu'il ne me reste plus grand temps. J'expose les preuves que le député de Sherbrooke (M. Pelletier) a demandées. Les commentaires ne figurent pas dans l'ensemble des documents qui ont été présentés à la Chambre. On a demandé au ministre ce qu'il en pensait. Nous ne savons pas ce qu'il a dit, mais nous savons ce qui s'est passé. Rien ne s'est passé. Pendant presque trois mois après que le ministre eut été prévenu, rien ne s'est passé, jusqu'à la réunion du Conseil du Trésor qui a eu lieu le 3 avril 1981.

**M. Lalonde:** Il n'y a pas eu de réunion du Conseil du Trésor.

**M. Clark:** Je vais vous citer ce que le ministre lui-même a dit à l'extérieur de la Chambre, à savoir que l'affaire n'avait pas été soumise au Conseil du Trésor le 3 avril 1981, car «on discutait au niveau des fonctionnaires d'un éventuel conflit d'intérêts». Il a dit, au niveau des fonctionnaires. Les fonctionnaires ont soulevé l'objection deux mois et demi, près de trois mois après que le ministre eut été prévenu de la possibilité d'un conflit d'intérêts. Ce sont les fonctionnaires qui ont dû intervenir, non le ministre lui-même. Il n'a pas fait son devoir. C'est ce qui ressort des preuves que nous avons.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Le ministre cherche à s'en sortir de deux façons. Il affirme qu'Alastair Gillespie n'en a retiré aucun bénéfice. Voyons les choses d'un peu plus près. Les lignes directrices du programme ont été changées. Voilà un avantage. En deuxième lieu, le programme fait encore l'objet d'un examen en dépit de l'opposition presque unanime de fonctionnaires qui savent de quoi ils parlent. N'est-ce pas là un autre avantage?

Ensuite, il y a la question de l'argent. Le ministre soutient que le gouvernement n'a jamais fait de paiements directs à Alastair Gillespie. Comme l'a démontré le chef de l'opposition (M. Nielsen), il sera très difficile d'en convaincre quiconque, car quelles preuves en avons-nous? Le ministre ne peut prétendre que le consortium n'a rien versé à Alastair Gillespie. Le consortium lui verse \$30,000, \$600 par jour. N'est-ce pas un bénéfice? Croyez-vous qu'on lui verserait cet argent s'il ne participait pas au consortium? Croyez-vous qu'il travaille bénévolement? Naturellement, il tire profit de ses relations privilégiées avec des membres du gouvernement du Canada. Cela ne fait aucun doute.